Commune de VERS-SUR-SELLE

ACCUEIL DU MERCREDI

L'accueil du mercredi est exclusivement réservé aux enfants de Vers-sur-Selle scolarisés dans le RPI et dans la limite des 20 places disponibles.

Les tarifs 2024-2025 sont : 11€ par mercredi auxquels s'ajoutent 4.90€ par repas.

Les inscriptions se font obligatoirement avant chaque début de période, la prochaine période est fixée du : **02 septembre** au **18 octobre 2024,** soit 7x11€= **77€** pour les 7 mercredis auxquels il faudra ajouter pour les enfants qui fréquenteront la cantine toutes les semaines un montant de 7x4.90€ = **34.30€.**
Pour organiser le service vous voudrez bien remettre la fiche d'inscription impérativement en Mairie de Vers-sur-Selle, **pour le mercredi 03 juillet 2024 délai de rigueur**. Tout enfant non-inscrit à cette date ne pourra être accueilli le mercredi en septembre.

Vers-sur-Selle, le 10 juin 2024

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o- o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o- o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o- o-o-o-o-o-o-o-o-

Inscription ACCUEIL du MERCREDI

pour la période du 02 septembre au **18 octobre 2024**

à déposer en Mairie avant le 03 juillet 2024

PARENTS Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ tél _____

ENFANT(S) Nom _____ Prénom_____ Date de naissance_____

Nom _____ Prénom_____ Date de naissance_____

Nom _____ Prénom_____ Date de naissance_____

Montant de l'inscription :

Accueil du Mercredi _____ enfant(s) x 77.00 € = _____€

Cantine nombre de mercredi _____x ____ enfant(s) x 4.90 € = _____€

Montant total = _____€

Pour l'organisation des commandes de repas pensez à prévenir la responsable une semaine à l'avance si votre enfant doit manger exceptionnellement à la cantine.

Attention : ne pourront participer à l'accueil du Mercredi que les enfants préalablement inscrits et dont les parents sont à jour des règlements des factures antérieures.